



Sumène, le 2 Février 2017

À Madame Françoise TROMAS Chef de  
service Eau et Inondation DDTM du  
Gard 89 rue Weber CS 52002 30907  
NIMES cedex 2

Objet : Informations en réponse à votre courrier du 20 Janvier 2017

Madame,

Suite à votre courrier du 20 Janvier 2017, je souhaite vous apporter quelques informations sur les différents points que vous évoquez.

Concernant la non-conformité de notre système d'assainissement, nous avons eu un préleveur détruit par la crue de Septembre 2014. C'est la raison pour laquelle il manque des contrôles pour l'année 2015 puisque nous n'avons pas pu effectuer les prélèvements. Ce préleveur a été remplacé le (voir date avec Walter ou Bernard) et nous sommes de nouveau en capacité de réaliser nos douze analyses mensuelles par année.

Concernant l'avancement du projet de nouvelle station d'épuration, nous avons lancé l'étude topographique et l'étude d'implantation des lits plantés de roseaux. Dès le résultat connu et si celui-ci montre que cette implantation est possible, nous lancerons l'étude géotechnique pour vérifier l'adaptation des sols à l'implantation de ces ouvrages. Ensuite, nous lancerons l'appel d'offres pour choisir un bureau d'études en étant sûr de la faisabilité du projet. Nous ne souhaitons pas, une fois de plus, annuler un projet sur une impossibilité technique comme en 2016 et devoir indemniser un bureau d'études. De plus, ce scénario étant le seul restant hors zone inondable, nous nous devons de l'étudier avant d'envisager un autre scénario en zone inondable qui nécessiterait une dérogation de vos services. Nous avons établi un planning prévisionnel que voici :

Mi-février 2017 : Résultats de l'étude d'implantation et levé topographique.

Mi-Mars 2017: Choix du bureau d'études géotechniques.

Mi-Avril 2017 : Résultats de l'étude géotechnique.

Juillet 2017: Choix du maître d'œuvre.

Septembre 2017 : Début des études.

Novembre 2017 : Dossier minute loi sur l'eau.

Janvier 2018 : Dépôt du dossier loi sur l'eau.

Juin 2018 : Demande de subventions.

Septembre 2018 : Début des travaux.

Mars 2019 : Mise en eaux progressive de la nouvelle station.

Juillet 2019 : Démolition de la station actuelle.

Lors de notre dernier courrier, nous étions bien conscient de ces délais et c'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé de nous équiper d'une solution provisoire pour améliorer notre traitement en attendant la mise en route de la future station. La solution des géotubes n'a pas obtenu votre accord à cause du risque d'inondation du site et nous avons aussi noté cet inconvénient. Mais la solution que vous nous proposez, la presse à vis, est bien trop chère à l'achat comme en location pour une durée de deux ans. Nous réfléchissons avec le SATE à une solution alternative de benne filtrante qui pourrait être rapidement évacuée du site en cas d'alerte crue. Nous vous détaillerons ce principe et ses coûts dans un prochain courrier pour solliciter votre accord.

Enfin, concernant notre réseau, nous avons listé les travaux restants à réaliser dans notre schéma directeur et lors de notre prochain débat d'orientation budgétaire pour le budget eau&assainissement, nous planifierons les travaux pour les prochaines années en fonction de notre capacité d'investissement. Nous vous communiquerons le compte-rendu de cette réunion. Nous savons déjà que ces travaux représentent de lourds investissements et nous ne pourrons pas les réaliser dans les deux années qui viennent. Notre nouvelle station devra donc fonctionner, à ses débuts, avec des variations de charges hydrauliques importantes que vous avez pointées dans votre courrier. Si notre projet de lits plantés de roseaux est validé par les prochaines études, c'est certainement la filière la plus tolérante à ces variations de charge.

Vous remerciant de bien vouloir prendre ces remarques en considération, je vous prie d'accepter, Madame, mes plus respectueuses salutations.

Le maire,  
Jérôme MORALI